

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 1995

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 janvier 1995 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PINARD, Mme MADER (à partir de la question n° 3/a3), M. HUMBERT, M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE (à partir de la question n° 4/d), M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME (jusqu'à la question n° 17/a), Mme DUFAY (à partir de la question n° 4/d), M. FERRÉOL, M. PIERLOT, M. JEANNIARD (à partir de la question n° 4/d), M. LIEVREMONT, M. DAHOUI (jusqu'à la question n° 16), M. NOT, M. GIRARD, Mme CUENIN (à partir de la question n° 4/d), Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. JEANTOT, M. TOURRAIN (jusqu'à la question n° 4/d), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 4/d), M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET (à partir de la question n° 3/a3).

Absents : M. PONÇOT, Mme MADER (jusqu'à la question n° 3/a3) M. MATHIEU, M. BARETJE (jusqu'à la question n° 4/d), M. RÉGNIER, M. FOUSSERET, M. LIME (à partir de la question n° 17/a), Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 4/d), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question n° 4/d), M. DAHOUI (à partir de la question n° 16), Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 4/d), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN (à partir de la question n° 4/d), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 4/d), M. VIALATTE, M. ALAUZET (jusqu'à la question n° 3/a3).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. PONÇOT, M. RÉGNIER, M. FOUSSERET, M. LIME (à partir de la question n° 17/a), M. TISSOT, M. DAHOUI (à partir de la question n° 16), Mme CUENIN (jusqu'à la question n° 4/d), M. ANGUENOT, M. MAILLARD, M. VIALATTE.

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. JUSSIAUX, Mme TETU, Mme DUFAY (à partir de la question n° 17/a), M. SCHWINT, M. FERRÉOL (à partir de la question n° 16), Mme MADER (jusqu'à la question n° 4/d), M. GIRARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN.

* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a invité, selon la tradition, les Conseillers à déguster, à l'issue de la séance, la galette des rois.

Il a remercié ensuite M. VIALATTE pour ses bons voeux, tout en soulignant l'humour de sa carte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1994** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

- 2 - Réseau départemental de la vie associative** - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation de son représentant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville au réseau départemental de la vie associative dont les objectifs sont :

- rassembler autour de projets communs les différents points d'appui du Doubs, habilités par le réseau national information/gestion
- promouvoir, soutenir et encourager la vie associative en assurant un accompagnement technique renforçant sa qualification et son développement
- procéder ou contribuer à toute recherche en faveur de la vie associative pour produire toutes informations utiles pour une meilleure connaissance du tissu départemental.

M. l'Adjoint chargé de la vie associative a été désigné, à l'unanimité, pour représenter la ville au sein de cette association.

- 3 - Garanties d'emprunts :**

a) à l'Office Public d'HLM du Doubs :

a1) Construction d'une crèche 2 avenue Ile de France à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt projet urbain de 901 203 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a2) Programme de réhabilitation de 130 logements, 2, 4 et 6 avenue Ile de France à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % pour un prêt PALULOS de 6 630 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

a3) Programme de réhabilitation de 130 logements 2, 4 et 6 avenue Ile de France à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % pour un prêt complémentaire de 2 250 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b) au Centre Communal d'Action Sociale - Garantie de la Ville pour le remboursement d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 F pour l'exercice 1995 auprès de la Société Générale

Adopté à l'unanimité.

c) à l'Office Public d'HLM de Besançon

c1) Réhabilitation de 160 logements rue de Vesoul - Modificatif à la délibération du 27 juin 1994

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

c2) Construction de 111 logements ZAC de Planoise (Résidence Camille Claudel) - Modificatif à la délibération du 12 décembre 1994

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

4 - Comptabilité :

a) Exercice 1994 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité

b) Exercice 1994 - Ouvertures de crédits au BS par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

c) Exercice 1994 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

d) Budget Primitif de la Ville de Besançon - Orientations budgétaires pour 1995

Présentant à l'Assemblée Communale les orientations budgétaires, M. le Maire en a souligné les orientations qui restent conformes aux lignes directives de l'action municipale depuis le début du mandat :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale qui constitue le point le plus important. Ce poste n'augmentera que de 3 % par rapport à 1994 pour le budget principal malgré la prise en compte des dépenses supplémentaires dues à l'augmentation de la cotisation CNRACL (8,7 MF). M. le Maire a alors évoqué ce problème de surcompensation qui grève lourdement les finances de cette caisse et de la Ville.

Les effectifs du personnel seront progressivement réduits à l'occasion des départs mais en tenant compte des efforts déjà consentis en ce domaine afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des services.

- maintien de l'effort en matière de dépenses d'investissement sans évolution de la part de ces dépenses couvertes par l'emprunt. Le niveau des dépenses d'équipement sera de 166,4 MF (141,2 MF pour le budget principal et 25,2 MF pour les budgets annexes) contre 160 MF en 1994.

A noter que les principaux projets retenus sont conformes aux objectifs arrêtés dans le projet «Besançon Horizon 2001».

Quant aux tranches annuelles, leur montant sera porté à 45 MF environ, qui seront consacrés prioritairement aux investissements relatifs aux domaines de la sécurité, de la vie des quartiers ainsi qu'aux secteurs d'activités touchant un grand nombre d'usagers.

- respect de l'engagement pris en matière de fiscalité locale, à savoir une augmentation des contributions ne dépassant pas l'inflation de l'année précédente.

M. le Maire a donné à l'Assemblée une estimation des pertes de ressources ou augmentations de dépenses résultant de décisions gouvernementales qui se monte à 16 372 KF dont : perte sur DGF : 1 612 KF, dotation compensation de taxe professionnelle sur réduction des bases de 16 % : 3 833 KF (loi de finances pour 1995) et 1 020 KF (loi d'aménagement du territoire), augmentation du taux de CNRACL (+ 3,8 points) : 8 116 KF (budget principal), 591 KF (budgets annexes), 1 200 KF (CCAS).

A cela vient s'ajouter un autre sujet de préoccupation pour les grandes villes en matière d'aggravation des charges qu'elles doivent supporter. Il s'agit de l'évolution insupportable du contingent d'aide sociale. Pour notre ville, cette contribution versée au

Département du Doubs est passée de 13,5 MF en 1990 à 23,8 MF prévu fin 1995, soit une augmentation de 76,3 % sur 5 ans (en moyenne 12 % par an).

Il résultera de tout cela une plus grande difficulté pour l'élaboration du budget primitif de cet exercice.

Le recours à l'emprunt sera du même niveau qu'en 1994 pour le budget principal (soit moins de 100 MF) et en sensible diminution pour les budgets annexes (de l'ordre de 2 MF).

L'annuité de dette du budget général augmentera de 6,9 MF. L'augmentation pour le budget principal restera modérée (+ 8,1 MF soit + 5 %) tandis que l'annuité de dette des budgets annexes sera en légère diminution (- 1,2 MF soit - 5,3 %).

Les subventions et participations évolueront de 1,5 %, soit un pourcentage proche de l'inflation prévisible en 1994 (+ 1,7 %).

L'augmentation générale du budget de la Ville sera comprise entre 3 % et 4 %.

M. le Maire a rappelé enfin que la création récente du District du Grand Besançon a permis de répartir certaines charges, notamment en ce qui concerne les dépenses d'infrastructures et de communications, même si la conséquence fut, pour l'ensemble des administrés concernés, une légère mais indispensable augmentation de la contribution fiscale.

A l'issue de cette présentation, un débat s'est instauré auquel ont participé MM. TOURRAIN, NACHIN, VUILLEMIN, MAGNIN, JACQUEMIN, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. ALAUZET, PINARD, JUSSIAUX, Mme FOLSCHWEILLER et M. SCHWINT.

A la majorité (13 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté les orientations budgétaires 1995.

e) Exercice 1995 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

f) Exercice 1995 - Ouverture de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

g) Exercice 1995 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

Adopté à l'unanimité.

h) Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des services fiscaux

Adopté à l'unanimité.

i) Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie : opérations d'ordre

Adopté à l'unanimité.

5 - Exercice 1995 - Taxe sur les ordures ménagères - Exonération en faveur des établissements soumis à la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets artisanaux et commerciaux

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé cette exonération.

6 - Réaffectation de subvention au Conservatoire National de Région

Adopté à l'unanimité (subventions de l'Etat de 25 000 F et de 20 000 F).

7 - Eglise Sainte-Madeleine - Local de la Manécanterie - Réaffectation d'une indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 123 973 F dont 12 515 F d'honoraires d'expert).

8 - Cité Brulard - Opération de redynamisation des activités commerciales et artisanales - Subvention exceptionnelle à la Chambre de Métiers du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 9 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs pour cette opération.

9 - Personnel Communal - Association Cré-Entreprendre - Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition de l'Association Cré-Entreprendre, d'un fonctionnaire de la Ville et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

10 - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon/La Vèze - Participation exceptionnelle de la Ville

A la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre et 5 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé de verser au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon/La Vèze une participation de 83 514,20 F destinée à régler le montant de l'indemnité due à la SCI La Pelletière.

11 - Cimetières - Adoption d'un nouveau règlement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le nouveau règlement des cimetières qui devrait permettre d'assurer et de garantir la qualité du service rendu aux familles, tout en préservant la bonne gestion des cimetières. Il prévoit aussi la reconduction des règles relatives aux concessions telles que définies dans le règlement de 1946 afin de ne pas porter tort aux contrats en cours. Sont également incluses dans ce règlement les dispositions relatives aux sites cinéraires, en particulier le columbarium du Cimetière de Saint-Claude qui avait fait l'objet d'un règlement particulier adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 1994.

Ce règlement est inclus in extenso dans le règlement général, de même que les dispositions relatives à la police des travaux dans les cimetières qui avaient été adoptées par délibération du 7 mars 1994.

12 - Coopération décentralisée - Protocole d'accord de partenariat en matière sociale entre les villes de Nancy et Besançon et les villes polonaises de Lublin et Bielsko-Biala

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

1) autorisé M. le Maire à signer ce protocole d'accord de partenariat avec la ville de Nancy pour la mise en oeuvre de ce programme de formation commun aux villes de Lublin et Bielsko-Biala

2) désigné Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et M. Claude JEANNEROT comme représentants de la ville au comité de pilotage de cette opération

3) désigné l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales de Lorraine comme chef de projet et autorisé le reversement à son profit de l'aide financière qui sera accordée à la Ville de Besançon par l'Etat pour cette opération, dès réception des fonds

4) décidé de solliciter le concours financier de la Préfecture de Région dans le cadre de la coopération décentralisée.

13 - Développement commercial de la Place Cassin

a) Mission confiée à la SAIEMB - Adoption de la concession d'aménagement

M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, représenté par Mme VIEILLE-MARCHISET, n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire :

- à signer avec la SAIEMB une convention de concession pour l'acquisition, l'aménagement, l'exploitation d'un bâtiment à vocation commerciale en vue de maintenir une activité économique sur le site de la Place Cassin,

- à prévoir l'ouverture des crédits nécessaires à la couverture de la participation de la Ville de Besançon, à l'équilibre de la concession pour un montant de 1 943 000 F HT soit 2 304 398 F TTC) au plus au titre du budget primitif pour 1995.

b) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un prêt projet urbain d'un montant de 16 746 500 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, représenté par Mme VIEILLE-MARCHISET, n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder sa garantie à la SAIEMB à hauteur de 80 % pour l'emprunt de 16 746 500 F qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour préfinancer l'acquisition de ce bâtiment pour 10 115 000 F et les travaux effectués en 1995 pour 5 610 000 F et les frais annexes pour le solde.

14 - Construction de la Piscine La Fayette - Planoise - Adoption du nouveau programme et lancement de l'opération - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le nouveau programme de construction de cet équipement dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville. L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est évaluée entre 55 et 60 millions de francs TTC,

- a décidé de lancer l'opération de réalisation de la piscine La Fayette,

- a autorisé le lancement des études d'avant-projet détaillé (APD) et la signature de tous les contrats et avenants qui y sont liés (maîtrise d'oeuvre, contrôle technique, ...),

- a autorisé M. le Maire à signer les avenants transférant les contrats d'études de la SEDD à la Ville pour la maîtrise d'ouvrage,

- a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme intéressé par ce programme.

A la demande de Mme FOLSCHWEILLER, sera étudiée la possibilité de créer également sur ce site un parking à vélos.

15 - Régie de quartier de Fontaine-Ecu - Réhabilitation de l'ancien bâtiment - Approbation de l'Avant-Projet Détaillé - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté cet avant-projet détaillé estimé à 500 000 F TTC

2) a désigné l'architecte M. BUISSON en tant que concepteur et maître d'oeuvre du projet

3) a autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et à lancer la poursuite des études, le (ou les) appels d'offres, à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget

4) a décidé de solliciter l'aide financière des différents partenaires, et notamment :

. de l'Etat, Direction Départementale Jeunesse et Sports,

. du Conseil Général,

. de la Caisse d'Allocations Familiales

. de l'Office Public Municipal d'HLM.

16 - Palais Granvelle - Aménagement du Musée du Temps - Lancement de l'opération - Demandes de subventions - Programmation des tranches de travaux

A l'unanimité moins cinq abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé la première tranche de travaux estimée à 22 720 KF et a décidé de lancer l'opération dès l'attribution des subventions

- a décidé de poursuivre les études afin de constituer le dossier de consultation des entreprises (DCE)

- a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine et à l'aménagement du Musée du Temps, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets de l'exercice courant et suivants.

17 - Station d'épuration de Port Douvot :

a) Marché annuel - Transport de boues en vue de la valorisation agricole

Adopté à l'unanimité (montant maximum de la dépense : 600 000 F TTC).

b) Extension des installations de cogénération thermique et électrique -
Ajustement des aides

Adopté à l'unanimité.

18 - Circulation - Transports - Etude des systèmes Parcs Relais (P + R) dans les villes moyennes - Demande de subvention à la Communauté Européenne

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé de participer à hauteur de 870 000 F au financement d'une étude sur le projet «Systèmes P + R dans les villes moyennes» qui doit favoriser le développement du transport modal entre les zones urbaines et péri-urbaines et qui se traduit par la création de parcs d'échange en entrée de ville ou en approche du centre-ville permettant aux automobilistes d'abandonner leurs véhicules au profit d'un transport en commun

2) a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la ville de FUNCHAL (Portugal), retenue comme ville pilote, afin de pouvoir bénéficier des aides de la Communauté Européenne

3) a autorisé M. le Maire à lancer les éventuelles consultations, à signer les marchés ou factures à intervenir, ainsi que le ou les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des études, ceci dans la limite des crédits inscrits aux BP 1995 et 1996.

19 - Voirie - Marchés 1995 de réfection des chaussées

Adopté à l'unanimité (montant évalué à 3 000 000 F).

20 - Entretien des berges du Doubs - Convention avec l'Association Doubs Rivages

Adopté à l'unanimité (coût pour la ville : 182 000 F).

21 - Forêts communales - Demande de subvention auprès de l'Etat pour travaux sylvicoles sur feuillus

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 170 100 F HT financés pour 68 040 F par une subvention de l'Etat sur le Fonds Forestier National, le reste sur les budgets des forêts 1995, 1996 et 1997).

22 - Forêt communale de Chailluz - Rénovation et aménagement des voies forestières d'exploitation - Demande de subvention auprès de l'Etat

Adopté à l'unanimité (coût des travaux : 168 500 F HT - Subvention escomptée du Fonds Forestier National : 67 400 F).

23 - Assainissement - Programme d'extension du réseau 1995 - Anticipation d'une opération liée à un permis de construire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'extension du réseau d'assainissement du chemin de Palente au 3 chemin de l'Ermitage, dont le coût est évalué à 250 000 F HT.

24 - Système d'informations géographiques - Poursuite des acquisitions de données - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions (coût du projet : 588 000 F).

25 - Projet Urbain - Secteur de la Place de la Révolution - Lancement du programme

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de lancer l'opération d'aménagement du secteur de la place de la Révolution
- d'engager la première phase sur les études de programmation et de faisabilité et sur les modalités de concertation
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour le choix de l'équipe pluridisciplinaire et à signer le ou les marchés à intervenir.

26 - Aménagement du chemin des Mirounes - Modification du programme d'aménagement d'ensemble

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de modifier le périmètre du PAE existant qui portera sur une surface de 3 920 m² soit l'équivalent de 28 maisons (contre 2 800 m² et 20 maisons auparavant)

- a décidé la réalisation des équipements publics en fonction des constructions au plus tard au 31 décembre 1996 pour un coût estimé à 529 045 F TTC

- a fixé la part des dépenses de réalisation de ces équipements mis à la charge des constructeurs à 100 % du coût total des équipements, soit 135 F/m² de Surface Hors Oeuvre Nette, cette participation se substituant à la TLE pour les projets concernés par ce PAE.

* * *

Avant de lever la séance, M. le Maire a soumis à l'Assemblée Communale :

1) le voeu présenté par M. NACHIN traitant de l'emploi, qui a été repoussé à la majorité, n'ayant recueilli qu'un vote favorable et 9 abstentions

2) le voeu présenté par M. MAGNIN demandant au Gouvernement l'abrogation de la disposition tendant à augmenter la cotisation à la CNRACL de 3,8 points au titre de la compensation entre caisses de retraites, ce qui entraîne pour la Ville une dépense supplémentaire de près de 10 MF.

Ce voeu a été adopté à l'unanimité moins 10 abstentions.

La séance est levée à 23 heures 15.

Hôtel de Ville, le 18 janvier 1995
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi
le 19 janvier 1995
Pour le Maire,
L'Adjoint,